

Appel à tous

Rapport

Cet appel à tous concerne les politiques de vacances appliquées dans les entreprises. Voici un aperçu des questions posées :

- Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?
- Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux? Si oui, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés par tranches d'ancienneté?
- Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?
- Etc.

Nombre de répondants : 190

Cet appel à tous a été fait entre le 12 février et le 3 mars 2006.



Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des CRHA et des CRIA du Québec.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'ORHRI. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en mars 2006.

1200, avenue McGill College
Bureau 1400
Montréal (Québec) H4B 2G7
(514) 879-1636 - info@orhri.org

Les politiques de vacances

La majorité des répondants, soit 94 %, évoluent au sein d'une organisation qui possède une politique encadrant les congés de vacances. Cependant, dans plus de la moitié des cas, les cadres et les employés ne sont pas admissibles au même régime de vacances.

Vacances et ancienneté

Le nombre de semaines de vacances peut varier en fonction du nombre d'années d'ancienneté. En effet, les réponses du sondage montrent que plus l'ancienneté d'un employé augmente, plus le nombre de semaines de vacances auxquels il a droit augmente. De plus, l'ancienneté semble établir un seuil minimal selon les tranches d'ancienneté.¹

D'abord, quand il a entre un et deux ans d'ancienneté, l'employé obtient au minimum une semaine de vacances (71 %). Lorsque l'employé a entre trois et cinq ans d'ancienneté, il a droit à deux ou trois semaines (92 %), et parfois quatre semaines (8 %).

Ensuite, une ancienneté qui se situe entre 6 et 15 ans permet à l'employé d'obtenir au minimum trois semaines de vacances. Toutefois, il y a plus de chance d'obtenir quatre semaines de vacances, si son ancienneté se situe entre 11 et 15 ans (68 %).

Par ailleurs, pour les catégories d'ancienneté allant de 16 à 20 ans et à plus de 20 ans, les répondants ont indiqué que leur politique allouait généralement quatre ou cinq semaines de vacances.

Enfin, les réponses sont plus partagées pour les employés qui ont moins d'un an d'ancienneté. En effet, les résultats indiquent que ces employés peuvent obtenir de moins d'une semaine jusqu'à quatre semaines de vacances. Toutefois, dans cette catégorie d'ancienneté, ils obtiennent plus souvent une semaine et moins.

¹ Les tranches utilisées dans le sondage sont : moins d'un an; entre 1 et 2 ans; entre 3 et 5 ans; entre 6 et 10 ans; entre 11 et 15 ans; entre 16 et 20 ans; plus de 20 ans.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?

Oui	179	94,21 %
Non	11	5,79 %
Nombre de répondants		190

2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?

Oui	89	46,84 %
Non	101	53,16 %
Nombre de répondants		190

3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?

moins de une semaine	29	26,85 %
1 semaine	27	25,00 %
2 semaines	40	37,04 %
3 semaines	11	10,19 %
4 semaines	1	0,93 %
5 semaines	0	0,00 %
Nombre de répondants		108

4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	80	71,43 %
3 semaines	27	24,11 %
4 semaines	5	4,46 %
5 semaines	0	0,00 %
Nombre de répondants		112

5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	46	42,20 %
3 semaines	54	49,54 %
4 semaines	9	8,26 %
5 semaines	0	0,00 %
Nombre de répondants		109

6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	73	65,77 %
4 semaines	36	32,43 %
5 semaines	2	1,80 %
Nombre de répondants		111

Compilation des résultats – Nombre de répondants

7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	18	16,67 %
4 semaines	74	68,52 %
5 semaines	16	14,81 %
Nombre de répondants	108	

8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	13	12,75 %
4 semaines	58	56,86 %
5 semaines	31	30,39 %
Nombre de répondants	102	

9. plus de 20 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	7	6,86 %
4 semaines	39	38,24 %
5 semaines	56	54,90 %
Nombre de répondants	102	

10. Commentaires

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?

Oui	84	48,28 %
Non	90	51,72 %
Nombre de répondants	174	

13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?

Oui	105	60,34 %
Non	69	39,66 %
Nombre de répondants	174	

Compilation des résultats – Nombre de répondants

14. Commentaires

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?

Oui	79	45,14 %
Non	96	54,86 %
Nombre de répondants		175

16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?

Oui	59	53,15 %
Non	52	46,85 %
Nombre de répondants		111

17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?

Oui	60	60,00 %
Non	40	40,00 %
Nombre de répondants		100

18. Combien?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

19. Commentaires

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?

Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité ...	112	64,37%
L'entreprise ferme ses bureaux ...	14	8,05%
Autres	48	27,59%
Nombre de répondants		174

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	52	29,71 %
101 à 500 employés	70	40,00 %
501 à 1000 employés	19	10,86 %
1001 à 5000 employés	24	13,71 %
5001 employés et plus	10	5,71 %
Nombre de répondants		175

Compilation des résultats – Nombre de répondants

Secteur

Agriculture, foresterie, pêche et chasse	6	3,45 %
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	3	1,72 %
Services publics	6	3,45 %
Construction	4	2,30 %
Fabrication	55	31,61 %
Commerce de gros	2	1,15 %
Commerce de détail	11	6,32 %
Transport et entreposage	10	5,75 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	2	1,15 %
Finance et assurances	11	6,32 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3	1,72 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	22	12,64 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	2	1,15 %
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3	1,72 %
Services d'enseignement	1	0,57 %
Soins de santé et assistance sociale	5	2,87 %
Arts, spectacles et loisirs	3	1,72 %
Hébergement et services de restauration	4	2,30 %
Autres services, sauf les administrations publiques	7	4,02 %
Administrations publiques	3	1,72 %
Organisme sans but lucratif	7	4,02 %
Syndicat	4	2,30 %
Nombre de répondants	174	

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p>	<p>1 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. moins de une semaine 4. 2 semaines 5. 2 semaines 6. 3 semaines 7. 3 semaines 8. 3 semaines 9. 3 semaines 10. s/o 11. s/o 12. Non 13. Non 14. s/o 15. Oui 16. Oui 17. Oui 18. 2 19. s/o 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>2 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. 1 semaine 4. 2 semaines 5. 2 semaines 6. 3 semaines 7. 4 semaines 8. 4 semaines 9. 4 semaines 10. s/o 11. Le régime de vacances peut varier d'un établissement à un autre dépendant de ce qui a été négocié et est en fonction de la compétition dans une région donnée. 12. Non 13. Non 14. Peut être négociable que pour certains postes de direction. 15. Non 16. s/o 17. s/o 18. s/o 19. s/o 20. Les 2 situations peuvent s'appliquer. Une période de fermeture est appliquée durant l'été et si un employé a plus de vacances, il doit les prendre par ancienneté. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>3 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Prendre note qu'à plus de 20 ans d'ancienneté, le nombre de semaines dépasse les choix mentionnés ci-haut.</p> <p>11. Il y a une politique différente pour les employés syndiqués et les employés non syndiqués.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>4 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Aucune politique</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services immobiliers et services de location et de location à bail</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>5 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Cadres : 0 à 5 ans de service continu : 2 semaines à l'été, 1 semaine à l'hiver 6 à 10 ans de service continu : 2 semaines à l'été, 2 semaines à l'hiver 10 et plus : 3 semaines à l'été, 2 semaines à l'hiver Employés : les normes du travail s'appliquent.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>6 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. Si un employé planifie un voyage en dehors du pays, ou a une occasion spéciale, mariage ou autres, nous tentons dans la mesure du possible de répondre aux demandes des employés.</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>7 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. 8 semaines à la direction générale 2 semaines après une année d'ancienneté aux employés (selon les normes du travail)</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Un nouvel employé peut prendre des vacances mais à ses frais.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 1</p> <p>19. Le temps supplémentaire doit être accepté. De plus, aucun employé n'est payé à l'heure mais plutôt à l'année.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>8 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Pour les cadres : 4 semaines à l'embauche et les autres niveaux d'emploi selon question # 3</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p>	<p>9 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. 2 semaines 4. 2 semaines 5. 3 semaines 6. 3 semaines 7. 4 semaines 8. 4 semaines 9. 4 semaines 10. Le nombre de semaines varie sur des facteurs autres que l'ancienneté. Les cadres de certains niveaux ont souvent des vacances différentes. 11. s/o 12. Oui 13. Oui 14. s/o 15. Oui 16. Oui 17. s/o 18. 3 semaines 19. s/o 20. Par ancienneté (usine) et lorsque nous réduisons les activités à la fin juillet, la majorité prennent leurs vacances à ce moment. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>10 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. 1 semaine 4. 2 semaines 5. 2 semaines 6. 3 semaines 7. 4 semaines 8. s/o 9. s/o 10. Les vacances peuvent être négociées à l'embauche pour le personnel de bureau ou de direction. 11. s/o 12. Oui 13. Oui 14. s/o 15. Oui 16. Oui 17. Oui 18. 3 semaines 19. s/o 20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>11 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. Après 35 ans une semaine supplémentaire est offerte.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Dans le cas des cadres ou des postes très stratégiques.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les deux réponses... la production ferme les 2 dernières de juillet et dans les autres secteurs les gens choisissent par ancienneté.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>12 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. 6 semaines à partir de 25 ans Les changements se font à partir de 10 ans, 20 ans et 25 ans (et non pas 11 ans par exemple).</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. Sauf pour les postes cadres de haut niveau.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. Le nombre de semaines consécutives dépasse très rarement 3.</p> <p>20. Les plus anciens ont généralement la priorité mais la bonne entente est de mise.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : s/o</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>13 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Années de service Jours de vacances De 0 à 2 ans 10 jours par année De 2 à 8 ans 15 jours par année De 8 à 20 ans et directeurs 20 jours par année Plus de 20 ans et associés 25 jours par année Droit aux vacances Taux d'accumulation 10 jours 0,83 jour par mois de service 15 jours 1,25 jour par mois de service 20 jours 1,67 jour par mois de service 25 jours 2,08 jours par mois de service</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</p>
	<p>14 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 4 semaines</p> <p>6. 5 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Arts, spectacles et loisirs</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>15 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. De 1 à 2 ans de service, 11 jours l'été ou 15 jours l'hiver. De 3 à 4 ans de service, 16 jours en tout temps. De 5 à 9 ans ou premier palier de direction, 16 jours l'été ou 20 jours l'hiver. De 10 à 19 ans ou palier intermédiaire de direction, 20 jours en tout temps. 20 ans de service et plus ou palier supérieur de direction, 25 jours en tout temps.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Chaque unité de travail (succursale/bureau) détermine avec ses employés comment sera fait le choix des vacances, i.e. années de service, niveau de poste, ...</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>16 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Selon la rareté de candidats pour le poste et profil du candidat.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. A la discrétion du directeur. RH intervient si conflit, rarement sinon jamais arrivé.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>17 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. Nous sommes une jeune entreprise qui débute sa 7^e année. À partir de 5 années d'ancienneté, les employés ont une 4^e semaine de vacances.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Selon la charge de travail de chaque département, en assurant une permanence.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>18 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Négociable pour les postes cadres</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p>	<p>19 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. Les années d'ancienneté acquise avant l'entrée dans l'entreprise sont considérées à 50 %.</p> <p>11. Parfois, on peut offrir plus de vacances dans le département d'ingénierie pour attirer de la main-d'œuvre.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>20 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Cette politique s'adresse au personnel non régi par une convention collective.</p> <p>11. Personnel opérationnel : convention collective Personnel non régi : politique organisationnelle</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Transport et entreposage</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>21 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. s/o</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. Q 3 : 1 jour par mois travaillé dans période de référence; max. 10.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>22 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Pour cadres supérieurs : 4 sem. après 1 an de service et après 10 ans, s'ajoute 1 jour de plus par année de service jusqu'à maximum de 5 semaines. Pour cadres intermédiaires et professionnels : 3 sem. après 1 an de service, 4 semaines après 5 ans de service et c'est le maximum. Pour salariés : 2 sem. après 1 an de service, 3 sem. entre 2 et 7 ans de service et 4 semaines après 10 ans de service et c'est le maximum.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Services immobiliers et services de location et de location à bail</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p>	<p>23 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>24 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. 1 à 4 ans = 2 semaines 5 à 9 ans = 3 semaines 10 à 19 ans = 3 semaines + 3 jours entre Noël et Jour de l'An 20 à 24 ans = 4 semaines 25 ans + = 4 semaines + 3 jours entre Noël et Jour de l'An</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. Une flexibilité a été proposée à la Haute Direction concernant les cadres supérieurs.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. 4 semaines permises lors d'un voyage à l'étranger.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>25 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Les postes de cadres ont 20 jours ouvrables de vacances après 1 an de service. Pour les postes salariés, 10 jours ouvrables après 1 an et 15 jours ouvrables après 2 ans et 20 jours après 5 ans.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 1 mois</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>26 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Syndicat</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>27 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés syndiqués d'un certain type - 2-3 ans : 2 semaines, 3 ans : 3 semaines, 5 ans : 4 semaines, 15 ans : 5 semaines Autres employés syndiqués - plus de 1 an : 4 semaines, à compter de 15 ans : 21 jours, 19 ans : 22 jours, 21 ans : 23 jours, 23 ans : 24 jours, 25 ans : 25 jours. Employés cadres : 4 semaines, 10 ans : 5 semaines</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. Il est cependant possible pour les employés cadres d'avoir 2 ou 3 semaines de vacances payées dès l'année d'entrée en service.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Soins de santé et assistance sociale</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>28 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Préposés au soutien à domicile : 3 semaines de vacances dès l'embauche; après 10 ans : 4 semaines. Personnel administratif : 4 semaines de vacances dès l'embauche</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 4</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Soins de santé et assistance sociale</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>29 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Tous les niveaux à l'exception des directeurs : 3 semaines à l'embauche 4 semaines à 5 ans d'ancienneté 5 semaines à 15 ans d'ancienneté 6 semaines à 25 ans d'ancienneté Directeurs 4 semaines à l'embauche 5 semaines à 15 ans d'ancienneté 6 semaines à 25 ans d'ancienneté</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. En ce qui à trait à la manufacture - la compagnie ferme et les employés de production doivent prendre leurs vacances à ce moment-là. La compagnie encourage fortement les employés de bureau à faire la même chose, mais ce n'est pas obligatoire. Les employés de bureau ont le choix de leur date et cela est géré par le directeur de la division.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>30 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. 5 semaines après 25 ans de service</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Selon le niveau du poste et le nombre d'années d'expérience de travail.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. s/o</p> <p>18. 3 semaines</p> <p>19. Une autorisation est requise lorsque l'employé veut prendre plus de 3 semaines consécutives.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>31 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Syndiqués et non-syndiqués.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Non</p> <p>14. Il y a une certaine marge de manœuvre concernant les employés non syndiqués; pour considérer le nombre d'années d'expérience à l'embauche.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>32 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés temporaires = 2 semaines Employés salariés = 3 semaines Directeurs = 4 semaines VP = 5 semaines</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Négociation est plus fréquente lorsque l'expertise recherchée est plus rare.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. Oui</p> <p>18. s/o</p> <p>19. Officiellement, aucune reprise de temps n'est autorisée. Cependant dans les faits cela varie d'un service à un autre. La politique de vacances fera l'objet sous peu d'une réévaluation afin d'officialiser et d'encadrer certaines pratiques.</p> <p>20. Chaque gestionnaire s'assure du bon déroulement de ses activités et autorise la prise de vacances en conséquence. Maximum de semaines de vacances consécutives autorisé = 3 mais la préférence est 2 semaines.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>33 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Pour les cadres, les années d'expérience hors de l'entreprise comptent dans la période de référence pour les vacances. Pour tous les autres employés, c'est un barème par ancienneté dans l'entreprise. Pour les employés en général : 0 à moins de 4 ans d'ancienneté = 2 semaines de vacances 4 à moins de 8 ans d'ancienneté = 3 semaines de vacances 8 ans et plus d'ancienneté = 4 semaines</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Oui pour les cadres et non pour tous les autres employés.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>34 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. La 4^e semaine est accordée après 5 ans d'ancienneté complétés et la 5^e semaine est accordée après 12 ans d'ancienneté complétés.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. À l'occasion, nous donnons, dès l'embauche, 4 semaines de vacances à des cadres ou à des employés avec beaucoup d'expérience. C'est du cas par cas, mais nous évitons cela autant que possible.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. Aucune période de référence; l'employé peut consommer ses vacances dès qu'elles sont cumulées. Par ailleurs, aucun report de vacances n'est autorisé d'une année à l'autre.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>35 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Les employés à l'heure et les salariés de premier niveau ont la même politique de vacances, alors que les cadres ont une différente politique. Moins de un an : 1 jour ouvrable/chaque mois de service continu travaillé (max. 10 jours) 1 an mais moins de 3 ans : 2 semaines 3 ans mais moins de 10 ans : 3 semaines 10 ans mais moins de 18 ans : 4 semaines 18 ans et plus : 5 semaines Alors différence, résulte à 20 ans et plus pour 5 semaines (syndiqués personnel salarié)</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>36 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. Employés avec moins d'un an d'ancienneté - Calcul au prorata du nombre de mois complets travaillés maximum 10 jours ouvrables. Politique sera révisée bientôt.</p> <p>11. Les employés cadres ou les professionnels ont 3 semaines ou 4 semaines après 1 an.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Gestion de sociétés et d'entreprises</p>

Questions		Répondants														
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>37 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Nous donnons 6 semaines après 19 ans de service.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Uniquement pour les postes de cadre.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>														
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>38 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <table border="0"> <tr> <td>11. Employés syndiqués</td> <td>Employés cadres</td> </tr> <tr> <td>1 à 16 ans = 20 jours</td> <td>1 à 10 ans = 20 jours</td> </tr> <tr> <td>17-18 ans = 21 jours</td> <td>10-11 ans = 21 jours</td> </tr> <tr> <td>19-20 ans = 22 jours</td> <td>12-13 ans = 22 jours</td> </tr> <tr> <td>21-22 ans = 23 jours</td> <td>14-15 ans = 23 jours</td> </tr> <tr> <td>23-24 ans = 24 jours</td> <td>16-17 ans = 24 jours</td> </tr> <tr> <td>25 ans et + = 25 jours</td> <td>18 ans et + = 25 jours</td> </tr> </table> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 4 semaines</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services publics</p>	11. Employés syndiqués	Employés cadres	1 à 16 ans = 20 jours	1 à 10 ans = 20 jours	17-18 ans = 21 jours	10-11 ans = 21 jours	19-20 ans = 22 jours	12-13 ans = 22 jours	21-22 ans = 23 jours	14-15 ans = 23 jours	23-24 ans = 24 jours	16-17 ans = 24 jours	25 ans et + = 25 jours	18 ans et + = 25 jours
11. Employés syndiqués	Employés cadres															
1 à 16 ans = 20 jours	1 à 10 ans = 20 jours															
17-18 ans = 21 jours	10-11 ans = 21 jours															
19-20 ans = 22 jours	12-13 ans = 22 jours															
21-22 ans = 23 jours	14-15 ans = 23 jours															
23-24 ans = 24 jours	16-17 ans = 24 jours															
25 ans et + = 25 jours	18 ans et + = 25 jours															

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>39 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. Moins de une semaine 4. 2 semaines 5. 3 semaines 6. 4 semaines 7. 4 semaines 8. 4 semaines 9. 5 semaines 10. s/o 11. s/o 12. Non 13. Oui 14. Pour le personnel cadre et de direction seulement. 15. Non 16. Non 17. Non 18. s/o 19. s/o 20. APPROBATION DE LA PRISE DE VACANCES <ul style="list-style-type: none"> · L'approbation de votre directeur est requise avant de réserver vos vacances. · L'employeur a le privilège de fixer la date des vacances. · Afin de permettre à l'entreprise de réaliser les travaux planifiés, veuillez remettre votre sélection de vacances à la date indiquée sur votre horaire, particulièrement pour les deux premières semaines que vous souhaitez prendre. · Un horaire de vacances vous sera remis le 15 mai de chaque année. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>40 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. s/o 4. s/o 5. s/o 6. s/o 7. s/o 8. s/o 9. s/o 10. s/o 11. Nous avons deux syndicats : <ul style="list-style-type: none"> 1 - Pour la catégorie technique, cléricale, informatique : <ul style="list-style-type: none"> 3 semaines de vacances - 1^{re} année 4 semaines de vacances - où survient son 6^e anniversaire de service. 2 - Pour la catégorie scientifique et autres : <ul style="list-style-type: none"> 4 semaines - 1^{re} année 12. Non 13. Non 14. Selon la convention collective. 15. Oui 16. Oui 17. Non 18. s/o 19. Non, sauf que 5 à 6 semaines est pas mal le maximum. 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Services publics</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>41 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. Moins d'un an d'ancienneté = accumulation de 0,84 jour par mois pour un maximum de deux semaines (10 jours).</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Pour la production, l'entreprise ferme l'usine et les employés prennent leurs vacances à ce moment-là, sauf l'entretien et certains postes administratifs et professionnels/cadres.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>42 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. G = 6 semaines (20 ans) 25 ans d'ancienneté = 7 semaines.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Nous permettons plus que l'échelle de base établie mais la continuité pour les vacances supplémentaires reste la même (la personne aura donc plusieurs années sans augmenter de nombre de semaines).</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Par ancienneté mais aussi par département. Pas plus d'une personne par département.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>43 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Le personnel cadre bénéficie de deux semaines lors de la première année de service et les cadres supérieurs de trois semaines.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>44 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>45 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Secteur public, on applique les normes pratiques et gestion du MSSS ainsi que les conventions collectives.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Soins de santé et assistance sociale</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>46 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 3 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Personnel cadre - selon la négociation au moment de l'embauche</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Dépendant du niveau d'emploi</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>47 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Non-cadres : 1 à 3 ans - 2 semaines 4 à 6 ans - 3 semaines 7 à 15 ans - 4 semaines Cadres : 3 semaines dès l'embauche et 4 semaines après 3 ans.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Services immobiliers et services de location et de location à bail</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>48 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Syndiqués : en fonction de la convention collective applicable (nous en avons 9...).</p> <p>Salariés non syndiqués : normes du travail.</p> <p>Cadres : ententes individuelles prévues au contrat de travail.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. Sauf pour les postes cadres.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Transport et entreposage</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>49 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Dès son entrée en poste, le cadre a droit à deux semaines ou trois semaines de vacances, tout dépendant de la date d'entrée, l'année de référence allant du 1er mai au 30 avril.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>50 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 4 semaines</p> <p>5. 4 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>51 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. 2 semaines 4. 2 semaines 5. 3 semaines 6. 4 semaines 7. 4 semaines 8. 4 semaines 9. 4 semaines 10. s/o 11. s/o 12. Oui 13. Oui 14. s/o 15. Non 16. Non 17. Non 18. s/o 19. Les départements doivent s'assurer qu'au moins 1 personne ou 2 soient présentes au travail afin d'assurer le service. 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>52 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. 2 semaines 4. 2 semaines 5. 3 semaines 6. 3 semaines 7. 4 semaines 8. 4 semaines 9. 5 semaines 10. La progression est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> · 10 jours ouvrables de vacances payés par année pour la première année de service; · 15 jours ouvrables de vacances payés par année pour les 5 années suivantes; · 20 jours ouvrables de vacances payés par la suite. Après 15 années consécutives à l'emploi, l'employé aura droit à une journée supplémentaire de vacances payée pour chaque année de service jusqu'à un maximum de 25 jours ouvrables de vacances payés par année. 11. s/o 12. Non 13. Non 14. Sauf pour le directeur général de l'organisation. 15. Oui 16. Oui 17. Oui 18. 1 19. s/o 20. Selon la demande des employés et les besoins de l'organisation <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>53 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 3 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Il est négociable dans de rares cas. Le plus souvent, c'est pour reconnaître le nombre d'années d'expérience chez d'autres employeurs. Nous ne dépassons cependant pas 3 semaines de vacances annuelles.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. En conformité avec l'article 68.1 des normes, nous accordons aussi 3 semaines consécutives, mais nous limitons la période où cela est possible afin de ne pas nuire aux opérations.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>54 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Personne n'a de priorité sur personne pour le choix des vacances, le tout est une question de bonne entente.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Construction</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p>	<p>55 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Selon la négociation à l'entrée</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
<p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>56 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Il s'agit ici de notre politique pour les employés non syndiqués. La politique des employés syndiqués est un peu plus généreuse.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Seuls les employés non syndiqués ont la possibilité de négocier leurs vacances à l'embauche.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>57 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 3 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Les cadres (directeurs et VP) ont 3 semaines de vacances après une année de service.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. C'est le gestionnaire du département qui gère les vacances de son personnel et qui doit s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit de dates.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>58 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés syndiqués et non syndiqués (employés de bureau): 0 à 1 an : 1 journée par mois (max. 2 sem.) 2 à 4 ans : 3 semaines 5 à 14 ans : 4 semaines 15 et plus : 5 semaines</p> <p>Employés non syndiqués (infirmier) et cadres : 0 à 1 an : 1.667 jour par mois 1 à 14 ans : 4 semaines 15 et plus : 5 semaines</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Soins de santé et assistance sociale</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>59 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Cadres et professionnels - 4 semaines de vacances Employés - entre 1 et -5 = 3 semaines, entre 5 et 15 = 4 semaines et plus de 15 = 5 semaines</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>60 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Politique est différente pour les cadres.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. Toutefois, l'entreprise doit autoriser les vacances au préalable.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>61 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>62 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. s/o</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. s/o</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Oui aux questions 5 et 6 pour une personne ayant une expérience importante directement dans notre secteur d'activité.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>63 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Selon les échelles salariales, 2 ou 3 semaines sont allouées à l'employé(e) dès son entrée en poste. Et ensuite, il y a l'ancienneté.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Non</p> <p>14. Pas vraiment!</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3 semaines</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux durant 3 semaines en juillet-août, donc les employé(e)s sont fortement encouragés à prendre leurs vacances d'été à cette période. Mais pour le reste de l'année, chacun choisit selon les disponibilités et l'urgence des dossiers.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
	<p>64 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Gestion de sociétés et d'entreprises</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>65 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. s/o</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. s/o</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. La répartition est la suivante</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 0 à 1 an : 1 jour pour chaque mois de service continu (durée maximale : 2 semaines) - De 1 à 4 ans : 2 semaines - De 5 à 9 ans : 3 semaines - De 10 à 19 ans : 4 semaines - De 20 à 24 ans : 5 semaines - 25 et plus : 6 semaines <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Négociable en fonction de l'expérience et de ce que le travailleur avait avant d'être embauché dans notre entreprise. Cette pratique est cependant plus courante pour les cadres.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. Nos travailleurs sont majoritairement des travailleurs saisonniers.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
	<p>66 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p>	<p>67 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Et plus de 25 ans d'ancienneté, 6 semaines</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Exceptionnellement seulement.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Entente avec le patron, si problème dans le service, l'ancienneté sera prise en compte.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>68 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. À moins d'un an d'ancienneté, l'employé accumule une journée par mois travaillé jusqu'à concurrence de 10 jours entre le moment où il a commencé à travailler et notre date de référence pour le calcul des vacances (1^{er} mai au 30 avril).</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>69 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés de bureau : 2 sem. : 1an, 3 sem. : 5 ans, 4 sem. : 10 ans Cadres : 2 sem. : 1an, 3 sem. : 4 ans, 4 sem. : 10 ans. 5 sem. : 15 ans</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2 semaines</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>70 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. s/o</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. Deux</p> <p>19. Il y arrive parfois qu'on prolonge le « shut down » estival de l'usine de deux à trois semaines. Donc, il est évident que les employés affectés auront droit à trois semaines de vacances consécutives.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>71 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Nous reconnaissons l'expérience antérieure pertinente au poste à occuper.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Chacun est libre de choisir les semaines désirées. En cas de conflit majeur, nous évaluerons les arrangements possibles.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>72 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Non</p> <p>14. Considérant notre politique de vacances qui reconnaît l'expérience pertinente des candidats retenus. Cette reconnaissance varie selon le niveau du poste.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p>	<p>73 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. Moins de une semaine 4. 3 semaines 5. 3 semaines 6. 4 semaines 7. 4 semaines 8. 4 semaines 9. 4 semaines 10. s/o 11. s/o 12. Non 13. Non 14. s/o 15. Oui 16. Oui 17. Oui 18. 1 19. s/o 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
<p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>74 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. 2 semaines 4. 3 semaines 5. 3 semaines 6. 4 semaines 7. 5 semaines 8. 5 semaines 9. 5 semaines 10. Il faut indiquer que l'entreprise ayant des employés syndiqués, le quantum de vacances est calculé différemment. Exemple : un employé syndiqué qui entre en cours d'année a droit à une journée par mois d'ancienneté jusqu'à un maximum de 10 jours pour la 1re année. Donc, si la date d'embauche est le 10 avril, il aura droit à 8 jours de vacances. Un employé non syndiqué ou cadre qui entre en cours d'année a droit à un calcul de 3 semaines de vacances au prorata la 1re année. Donc, si la date d'entrée est toujours le 10 avril, cet employé aura droit à 10 jours de vacances (15 jours de vacances / 12 mois X 8 jours). 11. Voir commentaires sur la page précédente. Merci! 12. Non 13. Non 14. s/o 15. Oui 16. Non 17. Oui 18. 3 semaines 19. s/o 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>75 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. s/o</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Non syndiqué vs syndiqué</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Selon l'expérience de l'employé sur le marché du travail.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. Si plus de 2 semaines : doit avoir une autorisation spéciale au préalable.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>76 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Syndicat</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>77 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. s/o</p> <p>10. 0-1 ans : 1 jour par mois (max. 10 jours) 1-3 ans : 10 jours 3 à 8 ans : 15 jours 8 à 15 ans : 20 jours 15 ans et plus : 25 jours On reconnaît quelques années d'expérience pertinente au poste pour fixer les vacances de postes qui requièrent plus 5 ans d'expérience.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Mais l'employé doit avoir au moins 5 ans d'expérience pertinente au poste.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Par secteur et ensuite par ancienneté s'il y a des conflits d'horaire. Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>78 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Pour les catégories d'emploi cadres et professionnelles</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. De façon générale, le maximum de vacances est de 2 semaines consécutives. Au-delà de ce nombre, on a une exception.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>79 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Pour les cadres à la haute direction, 3 semaines de vacances après 3 ans de service au lieu de 5 ans.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Commerce de gros</p>
<p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>80 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés cadres : moins d'un an = 1 1/2 jour par mois travaillé 1 à 5 ans : 3 semaines; 5 à 15 ans : 4 semaines; 15 à 22 ans : 5 semaines; plus de 22 ans : 6 semaines Employés syndiqués : selon les conventions collectives (maximum 5 semaines).</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>81 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Niveau d'entrée : 2 semaines à l'embauche, 3 après 3 ans Niveau intermédiaire : 3 semaines à l'embauche, 4 après 5 ans Niveau supérieur : 4 semaines à l'embauche, 5 après 10 ans</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>82 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. On essaie de faire un consensus puisque l'entreprise comprend 6 employés.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>83 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. Moins de une semaine 4. 2 semaines 5. 3 semaines 6. 4 semaines 7. 5 semaines 8. 5 semaines 9. 5 semaines 10. Nous offrons plus de 5 semaines pour les employés ayant plus de 15 ans d'ancienneté. 11. Il y a certaines différences minimales au niveau des conventions collectives, mais dans l'ensemble, ça se ressemble beaucoup. 12. Oui 13. Oui 14. Il est plus facile de négocier le nombre de semaines de vacances à l'embauche dans le cas des cadres que dans le cas des syndiqués. 15. Oui 16. Oui 17. Non 18. s/o 19. s/o 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Administrations publiques</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>84 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Non 3. s/o 4. 2 semaines 5. 2 semaines 6. 3 semaines 7. 4 semaines 8. 5 semaines 9. 5 semaines 10. s/o 11. Selon le niveau hiérarchique. 12. Oui 13. Oui 14. s/o 15. Non 16. Non 17. Non 18. s/o 19. s/o 20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>85 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Les cadres désignés bénéficient de quatre semaines de vacances dès la première année de référence complétée (du 1^{er} mai au 30 avril), alors que les autres employés bénéficient de trois semaines après un an de service et de quatre semaines de vacances après cinq ans. Tous les employés bénéficient d'une cinquième semaine après 15 ans de service, cette cinquième semaine pouvant être prise en temps ou monnayée, au choix de l'employeur.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Occasionnellement, nous proposons des vacances rémunérées, ou non rémunérées, au cours de la première année d'emploi. Il arrive aussi que quatre semaines soient accordées dès l'embauche, comme mesure d'attraction.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>86 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Disons qu'avec la pénurie de candidats qualifiés dans le domaine qui nous touche (vente et service), les réponses à la question # 3 deviennent un départ lors des négociations à l'embauche...</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p>	<p>87 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>88 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Tous les employés syndiqués suivent la même convention. Les employés autres sont évalués à leur embauche et, selon l'expérience reconnue, le per diem des vacances est fixé.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Négociable / salaire pour les cadres supérieurs seulement.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme la production deux semaines en été et 1 semaine aux fêtes. Des services se doivent d'être maintenus, donc un minimum de personnes doivent demeurer. La préférence s'exprime par ancienneté, sauf pour les cadres supérieurs qui n'ont que leur "conscience" et imputabilité comme balise.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>89 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. Mais si à l'extérieur des périodes de pointe (juin à septembre), les employés peuvent prendre la totalité de leurs vacances de façon consécutives.</p> <p>20. Un premier tour se fait en mars pour choisir de 1 à 2 semaines de vacances consécutives : si trop d'employés veulent prendre leurs vacances en même temps, c'est l'ancienneté qui déterminera la période de vacances. Un deuxième tour se fera en avril et les mêmes conditions que le premier tour s'appliqueront.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>90 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. 6 semaines à plus de 18 ans d'ancienneté</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Commerce de gros</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>91 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Nos vacances sont accumulées en fonction du service de l'employé. 20, 22, 26, 30 jours par an après un nombre défini d'années de service (incluant les jours de maladie). Les cadres supérieurs débutent directement à 22 jours au lieu de 20; toutefois, ils atteignent les niveaux supérieurs en même temps que les employés.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Nous essayons toutefois de respecter la politique en place et ne faisons que de rares exceptions en ce qui à trait à offrir plus de vacances. Quelqu'un qui aurait 20 d'ancienneté dans une autre compagnie pourrait partir à 22 au lieu de 20 jours par an.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3 semaines</p> <p>19. Nous avons beaucoup d'employés originaires d'autres pays. Par conséquent, nous faisons des exceptions quand ces gens vont dans leur pays natal. Certains cas étaient de 5 semaines.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>92 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 3 semaines</p> <p>10. Le % de vacances varie selon le nombre d'année d'ancienneté.</p> <p>11. Il y a quelques exceptions pour certains postes cadres (4 semaines).</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Pour certains postes cadres ou en pénurie.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. La 2^e semaine consécutive est limitée pour la période active de production (surtout de juin à septembre).</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>93 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. 1 semaine 4. 2 semaines 5. 2 semaines 6. 3 semaines 7. 3 semaines 8. 3 semaines 9. 4 semaines 10. s/o 11. s/o 12. Oui 13. Non 14. s/o 15. Non 16. Non 17. s/o 18. s/o 19. s/o 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Commerce de détail</p>
<p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>94 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. s/o 4. 3 semaines 5. s/o 6. s/o 7. s/o 8. s/o 9. s/o 10. s/o 11. Tous les employés non cadres = 3 semaines de vacances entre 1 et 10 ans; 4 semaines de vacances après 10 ans et 5 semaines de vacances après 20 ans. Tous les employés cadres = 4 semaines de vacances de 1 à 20 ans; 5 semaines de vacances après 20 ans. Tous les cadres supérieurs = 5 semaines de vacances à partir de la première année. 12. Oui 13. Oui 14. s/o 15. Non 16. Non 17. s/o 18. s/o 19. s/o 20. Dépendamment des activités de l'entreprise et des demandes des clients, il y a des moments plus propices qui permettent la prise de vacances. Le tout se passe par unité d'affaires et doit être approuvé par le supérieur immédiat de l'employé. Ils doivent s'assurer que le client pourra toujours être servi. Donc, la prise de vacances ne doit pas nuire aux opérations quotidiennes. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>95 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Pour les postes non syndiqués, principalement les postes de gestion.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. Principalement durant l'été, l'objectif étant que les services puissent être rendus tout en permettant au plus grand nombre d'employés de prendre des congés durant la période estivale.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>96 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. 5 semaines à 25 ans</p> <p>11. Pour la personne qui occupe un poste professionnel ou cadre, on ajoute 1 semaine chaque année.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Négociable, mais jamais plus que ce qu'a un employé en place après 1 an de service.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 1 semaine</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Organisme sans but lucratif</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>97 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. - Moins de 1 an : 1 2/3 jours par mois (pour tous) - De 1 à 17 ans : 4 semaines de vacances pour tous les employés et augmente par la suite de 1 jour à tous les 2 ans (max. : 25 jours). - De 1 à 9 ans : 4 semaines de vacances pour les cadres et augmente par la suite de 1 jour à tous les 2 ans (max. : 25 jours).</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2 semaines</p> <p>19. Les conventions collectives prévoient 2 semaines, mais ça peut aller jusqu'à 4 semaines si ça ne pénalise personne.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Administrations publiques</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>98 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés : 1 à 8 ans = 3 semaines, 9 à 18 ans = 4 semaines, 18 et + = 5 semaines Gestionnaires : 1 à 18 ans = 4 semaines, 18 et + = 5 semaines</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Selon le travail à faire.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>99 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. s/o 4. s/o 5. s/o 6. s/o 7. s/o 8. s/o 9. s/o 10. s/o 11. Syndiqué : 4 ans = 3 semaines; 10 ans = 4 semaines Non syndiqué : 4 ans = 3 semaines; 10 ans = 4 semaines; 18 ans = 5 semaines Cadre : 3 ans = 3 semaines; 10 ans = 4 semaines; 18 ans = 5 semaines 12. Non 13. Oui 14. Négociable pour le personnel cadre. 15. Oui 16. Oui 17. Oui 18. 2 semaines 19. Exceptionnellement 3 semaines et doit être approuvé par le directeur et le directeur RH. 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Commerce de détail</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>100 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Non 3. 1 semaine 4. 2 semaines 5. 2 semaines 6. 3 semaines 7. 3 semaines 8. 4 semaines 9. 5 semaines 10. s/o 11. Différentes pour les niveaux hiérarchiques (ex. de direction : 3 semaines après 1 an) 12. Non 13. Oui 14. s/o 15. Non 16. s/o 17. Non 18. s/o 19. s/o 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Hébergement et services de restauration</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p>	<p>101 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Niveau surintendant et plus haut = 4 semaines de vacances. Autres employés : - moins d'un an = 1 jour par mois maximum 10 jours - plus d'un an et moins de 5 ans = 3 semaines - plus de 5 ans = 4 semaines</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Pour les postes en pénurie et difficiles à pourvoir.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>102 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés dans l'usine et techniques - Après 1 an d'ancienneté : 3 semaines - 10 ans d'ancienneté et plus : 4 semaines Employés cadres : 3 semaines immédiatement - 4 semaines après 5 ans d'ancienneté - 5 semaines après 10 ans d'ancienneté.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>103 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Les vacances peuvent être négociées.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>104 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. 4 semaines après un an de service = personnel syndiqué 4 semaines après un an de service = cadres + une 5^e semaine après 5 ans de service</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 6</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Comme les activités diminuent énormément durant la saison estivale, il suffit d'un personnel très restreint pour répondre aux besoins de l'organisme.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Organisme sans but lucratif</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>105 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>106 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Les Directeurs et Superviseurs commencent à 2 semaines, mais ont 3 semaines de vacances après 3 ans au lieu de 5 ans. De plus, leur expérience antérieure est comptée, si elle est pertinente.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>107 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. La réponse pour 3a) est plus précisément : une journée de vacance par mois de service complété durant la période de référence.</p> <p>11. Même politique pour tous.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. Seulement nos employés syndiqués peuvent accumuler des heures supplémentaires à être reprises en temps (max. : 37,5 heures).</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>108 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 4 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. 1 à 4 ans = 3 semaines par année 4 ans à 13 ans = 4 semaines par année 13 ans et plus = 5 semaines par année</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Syndicat</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p>	<p>109 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 3 semaines</p> <p>10. L'entreprise a seulement 10 ans. Nous sommes à réviser notre politique de vacances pour reconnaître les employés ayant 10 ans d'ancienneté.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Surtout pour les employés cadres.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>110 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Cadres embauchés à 3 semaines de vacances et passent à 4 semaines après 3 ans. Tous les autres employés : - 2 semaines après 1 an - 3 semaines après 5 ans - 4 semaines après 10 ans</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Par contre, tout dépend du niveau du poste et de l'expérience sur le marché du travail.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Transport et entreposage</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>111 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 4</p> <p>19. Ce n'est pas une politique mais une pratique.</p> <p>21. Les employés proposent leur choix de vacances à leur gestionnaire et le gestionnaire établit le calendrier des vacances en fonction des besoins opérationnels. Il peut y avoir une alternance de choix d'une année à l'autre.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>112 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. s/o</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Selon les projets en cours</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>113 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Selon la convention collective ou les normes du travail canadiennes pour les non syndiqués (bref, les deux se ressemblent).</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 1</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>114 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Oui, mais seulement dans certaines conditions particulières (vaste expérience, pénurie de main-d'œuvre...).</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. Seuls les employés de certaines catégories d'emplois peuvent accumuler des heures supplémentaires</p> <p>20. Selon chaque département.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p>	<p>115 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>116 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Personnel régulier : 4 sem. après 8 ans de service et 5 après 17 Personnel cadre : 4 sem. après 4 années de service et 5 après 12.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>117 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Ceux qui ont moins d'un an d'expérience ont, comme selon les normes, 1 journée de vacances par mois de travail jusqu'à concurrence de 10.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>118 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Selon ce que l'employé cadre négociera pour son contrat.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. selon la période de l'année, l'employé pourra prendre plus de deux semaines consécutives.</p> <p>20. Durant la période estivale, les vacances sont restreintes au minimum (1 semaine maximum); la priorité sera selon l'ancienneté et selon qui le demandera en premier.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>119 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. La 1^{re} année, l'employé accumule une journée de vacances par mois de service. À l'embauche, on tient compte de l'expérience de l'employé. Certains employés ou cadres débutent donc avec 3 semaines de vacances, plus rarement 4 semaines.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Parfois.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2 semaines</p> <p>19. Parfois 3 semaines consécutives peuvent être prises dans des cas spéciaux seulement. Les heures accumulées doivent servir pour les imprévus de la vie de l'employé.</p> <p>20. Pour les employés de bureau, l'ancienneté prévaut. Pour la construction, les employés suivent les normes de la CCQ. Certaines de nos succursales plus petites ferment complètement pendant les vacances de la construction l'été.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Construction</p>
	<p>120 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>121 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Étant une entreprise non syndiquée, nous respectons la <i>Loi sur les normes de travail</i> en ce qui a trait aux employés de production. Pour les employés administratifs, après 1 an de travail complété, ils ont droit à 3 semaines de vacances. Les employés de direction, eux, ont 4 semaines par an.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. L'entreprise compte 3 ans d'existence au Québec et nous n'avons pas eu encore à remplacer le personnel d'origine au niveau administratif et de la direction. Par contre, lorsque la situation se présentera et que le candidat idéal aurait des demandes spéciales quant aux vacances, on pourrait évaluer la situation à ce moment.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
	<p>122 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Système de pointage qui comptabilise plus de points dans les périodes achalandées. Celui qui a le plus de points pour une année sera le dernier à choisir ses vacances l'année suivante.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>123 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>124 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Poste administratif et de premier niveau = 2 semaines Poste cadre = selon expérience à l'embauche</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 4 semaines</p> <p>19. Variable selon la période de l'année et les besoins du département.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. Toutefois, il arrive que certains mandats doivent fermer durant une période de l'année; à ce moment-là nous proposons aux employés de prendre leurs vacances ou leurs heures accumulées.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>125 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. Moins de une semaine 4. 2 semaines 5. 3 semaines 6. 4 semaines 7. 4 semaines 8. 5 semaines 9. s/o 10. À compter du 25^e anniversaire de son entrée en service, l'employé acquiert le droit à 6 semaines de vacances. De plus, l'employé qui compte 25 années de service a droit à une semaine additionnelle (seulement pour cette année, à la 26^e année, il revient à 6 semaines). 11. s/o 12. Non 13. Non 14. Comme il s'agit du secteur public, les vacances ne sont pas négociables. 15. Oui 16. Non 17. s/o 18. s/o 19. s/o 20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>126 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. s/o 4. s/o 5. s/o 6. s/o 7. s/o 8. s/o 9. s/o 10. s/o 11. Les semaines accordées varient selon le niveau du poste et le nombre d'années de service. 12. Non 13. Oui 14. Le nombre de semaines de vacances pour les employés cadres est négociable l'année même de l'embauche, mais ne doit pas excéder ce à quoi l'employé aura droit selon la politique, une fois sa première année complétée. 15. Oui 16. Oui 17. Non 18. s/o 19. s/o 20. Ceci varie selon les prévisions des conventions collectives et selon la nature des opérations chez les non-syndiqués. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Hébergement et services de restauration</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>127 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 3 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>128 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. s/o</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. s/o</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Pour les personnes cadres et/ou de bureau ayant une valeur sûre et pertinente pour la compagnie.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés en boutique (en général) par ancienneté. Les employés de production et d'entrepôt en même temps, car ces secteurs sont fermés pendant les vacances de la construction.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>129 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Seulement pour les postes de cadres et cadres intermédiaires.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>130 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Vacances attribuées selon le nombre d'années d'emploi et selon la classe salariale. Pour moins d'un an de service, un nombre de jours est donné au prorata du nombre de semaines permises.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Selon la demande et les besoins du service. Il en revient à chaque gestionnaire de faire le suivi des vacances pour son groupe d'employés.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p>	<p>131 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2 semaines</p> <p>19. Du 1^{er} juin au 1^{er} novembre, les employés peuvent prendre juste 2 semaines de suite; en dehors de cette période, ils peuvent en prendre plus que 2 de suite.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>132 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Plus de 20 ans d'ancienneté = 6 semaines Le marché nous met beaucoup de pression et les candidats nous disent souvent que notre politique de vacances est « cheap »...</p> <p>11. On est obligé d'être plus flexibles pour les cadres. La majorité des cadres commencent avec 3 semaines de vacances. Par contre, officiellement, notre politique est la même pour tous.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Nous sommes obligés de négocier puisque les vacances constituent un « deal breaker » pour la plupart des cadres et professionnels.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. Seuls les employés administratifs accumulent des heures supplémentaires. Les cadres et professionnels ne le font pas.</p> <p>20. Selon le besoin dans les différents départements. Certains gestionnaires appliquent les choix de vacances par ancienneté, mais d'autres procèdent autrement.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>133 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Considérer l'historique de carrière de la personne. Si la personne a 5 ans d'expérience dans l'entreprise, mais 15 ans sur le marché du travail, elle aura un nombre de semaines en conséquences de ses 15 ans.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>134 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p>	<p>135 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 4 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 4</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Notre entreprise ferme ses bureaux 2 semaines et procède par ancienneté pour la priorisation des vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services publics</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>136 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Tous les employés (cadres et employés à taux horaire) ont la même politique de vacances; seuls les membres de la direction ont droit à 4 semaines dès l'embauche.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. À l'amiable. L'ancienneté sera le dernier recours.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>137 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Usine : régi par convention collective. Bureau : minimum est les normes et peut être négocié à l'embauche.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>138 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. s/o</p> <p>14. Parfois, pour les directeurs et vice-présidents, nous négocions les vacances.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Le choix se fait selon les demandes de chacun. En cas de conflit, la séniorité (poste de responsabilité) et ensuite l'ancienneté priment.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>139 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Le cadre a une semaine de plus que l'employé régulier qu'il supervise.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services publics</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>140 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Les employés de tous niveaux déterminent les périodes de vacances soit une pour la période estivale et une pour la période hivernale. Le minimum de vacances à prendre est de 2 semaines.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. Chez les cadres le maximum peut être 4 en fonction des besoins.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité selon le groupe auquel ils sont rattachés.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Syndicat</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>141 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. s/o</p> <p>4. 4 semaines</p> <p>5. 4 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. On y va par consensus sinon par ancienneté.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>
<p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>142 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Nous avons dix niveaux de poste. Les niveaux 1 à 7 ont 3 semaines de vacances, les niveaux 8 à 10 ont 4 semaines. Une semaine est ajoutée avec 10, 20 et 25 ans d'ancienneté.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. Seulement s'ils veulent prendre des semaines sans solde.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>143 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. 2 ans et moins = 2 semaines 2 ans à moins de 10 = 3 semaines 10 ans et plus = 4 semaines Par contre, pour certains poste de responsable et conseiller, 4 semaines sont offertes peu importe le nombre d'années de service.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. On dit un maximum de 2 semaines consécutives, mais ce n'est pas appliqué. Étant donné que l'été est une période de basse activité, certains partent jusqu'à 6 semaines consécutives.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>144 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Cadres : 3 semaines après 1 an, 4 semaines après 12 ans Autres : 2 semaines après 1 an, 3 semaines après 5 ans, 4 semaines après 12 ans</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p>	<p>145 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Hébergement et services de restauration</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>146 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés : 1 - 4 ans de service continu : 2 semaines 5-8 ans de service continu : 3 semaines 9-14 ans : 4 semaines (8 %) 15-16 ans : 4 semaines (9 %) 17-19 ans : 5 semaines (10 %) 20 ans et + : 5 semaines (12 %) Direction : minimum 3 semaines après 1 an de service.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>21. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Arts, spectacles et loisirs</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>147 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Personnel de soutien Embauche : 2 semaines; 4 ans; 3 semaines; 9 ans : 4 semaines; 16 ans : 5 semaines; 24 ans : 6 semaines. Personnel cadre : débute avec 3 semaines; 9 ans : 4 semaines; 16 ans : 5 semaines; 24 ans : 6 semaines</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Pour le personnel cadre seulement</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>148 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés : 2 semaines à l'entrée et 3 semaines après 2 ans et 4 semaines après 10 ans. Ou selon négociation. Cadres : selon entente</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Habituellement, c'est 2 semaines à l'embauche, mais cela peut être négocié.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2 à 3</p> <p>19. Selon ancienneté.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Finance et assurances</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>149 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Restrictions sur le nombre de semaines prises durant la période estivale (juin à septembre) pour les non-cadres pouvant aller d'un maximum de 2 semaines chez les techniciens et de 4 semaines chez les employés de bureau (convention collective). Aucune restriction chez les cadres mais les tendances favorisent un maximum de 3 semaines durant l'été.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Pour l'embauche de personnel cadre seulement. Pour le personnel non cadre, la convention collective s'applique.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Services publics</p>
	<p>150 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Nous fermons 1 semaine et le reste est déterminé selon leur choix et les possibilités de l'entreprise en ayant l'ancienneté comme critère.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>151 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés production et bureau non cadres : - 2 semaines : 0 - 4 ans - 3 semaines : 5 - 9 ans - 4 semaines : 10 ans et plus Employés cadres, soit direction intermédiaire et direction supérieure : - 3 semaines : 0 - 4 ans - 4 semaines : 5 - 9 ans - 5 semaines : 10 ans et plus</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Seulement pour les postes cadres ou professionnels. Jamais pour les emplois de production.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Généralement on ferme aux semaines de la construction. Les vacances supplémentaires sont octroyées en fonction de l'ancienneté et des besoins de production.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
	<p>152 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 1</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Organisme sans but lucratif</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>153 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 5 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Moins d'un an = 1 jour par mois travaillé; maximum 2 semaines 1 an à 2 ans = 2 semaines 3 ans à 7 ans = 3 semaines 8 ans = 4 semaines 15 ans et plus = 5 semaines</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Pour les cadres et les postes de direction.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>154 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Moins d'un an = nb de jours équivalant au nb de mois d'ancienneté.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p>	<p>155 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. n/a</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Commerce de détail</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>156 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Cela va dépendre le niveau de la personne à ce moment-là.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Nous avons une période de ralentissement. La majeure partie des employés prennent leur vacances et les volontaires restent en fonction 1- de leur compétence; 2- de leur ancienneté (milieu non syndiqué).</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>157 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Exécutif : 4 semaines après 1 an de service, 5 semaines après 5 ans de service. Cadres et professionnels : 3 semaines après 1 an de service, 4 semaines après 5 ans de service, 5 semaines après 11 ans de service. Employés réguliers : 2 semaines après 1 an de service, 3 semaines après 5 ans de service, 4 semaines après 10 ans de service, 5 semaines après 15 ans de service.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 1 semaine</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>158 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Tout dépend du type de poste. Pour les salariés = non négociables car nous appliquons la convention collective.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2</p> <p>19. Pour donner ainsi la chance aux autres personnes de l'équipe de prendre des vacances pendant les périodes les plus convoitées. Le choix des vacances se fait à l'intérieur de chaque département.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p>	<p>159 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 4 semaines</p> <p>4. 4 semaines</p> <p>5. 4 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Construction</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>160 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. 4 semaines</p> <p>5. 4 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Cadre : 5 semaines Non-cadres : 4 semaines, si 21 ans de service 5 semaines</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Soins de santé et assistance sociale</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>161 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. s/o</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Dépendant du niveau du poste et de l'expérience de la personne.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
<p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>162 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Les employés syndiqués commencent avec 2 semaines alors que les cadres avec 4. Et les employés non syndiqués, c'est selon la négociation : 2-3 semaines.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Arts, spectacles et loisirs</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>163 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. s/o</p> <p>10. 15 ans et plus : 5 semaines de vacances en temps, mais 12 % en gains.</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>21. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
<p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>164 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. Voici notre politique 1 an à 4 ans : 2 semaines 5 à 10 ans : 3 semaines 10 à 24 ans : 4 semaines 25 et plus : 5 semaines</p> <p>11. Aucune, c'est du cas par cas selon les expériences de chacun.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Services publics</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>165 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. EMPLOYÉS SYNDIQUÉS (PRODUCTION)</p> <p>- Moins d'un (1) an de service au 1^{er} juillet : 1 jour par mois de service, jusqu'à un maximum de 10 jours ouvrables.</p> <p>- De 1 à 3 ans de service au 1^{er} juillet : 2 semaines</p> <p>- 3 ans de service ou plus au 1^{er} juillet : 3 semaines</p> <p>- 12 ans de service ou plus au 1^{er} juillet : 4 semaines</p> <p>- 20 ans de service ou plus au 1^{er} juillet : 5 semaines</p> <p>et la période que les employés observent pour accumuler leurs vacances est du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.</p> <p>EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS (PERSONNEL DE BUREAU ET CADRE)</p> <p>- Moins d'un an de service au 1^{er} mai : 1 jour par mois de service, jusqu'à un maximum de 10 jours ouvrables.</p> <p>- De 1 à 3 ans de service au 1^{er} mai : 2 semaines</p> <p>- 3 ans de service ou plus au 1^{er} mai : 3 semaines</p> <p>- 10 ans de service ou plus au 1^{er} mai : 4 semaines</p> <p>- 20 ans de service ou plus au 1^{er} mai : 5 semaines</p> <p>La période de référence pour la prise des vacances annuelles est du 1^{er} mai au 30 avril.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Dépendamment du titre du poste.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 2 semaines</p> <p>19. Habituellement, c'est 2 semaines. Cependant, les employés syndiqués (employés de production) ont une clause qui leur donnent droit de prendre 3 semaines consécutives incluant nos deux semaines de fermeture de l'usine pour les vacances annuelles (soit les deux dernières semaines de juillet).</p> <p>20. Choix 1 et 2 s'appliquent pour ceux et celles qui ont plus de 2 semaines de vacances par année.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
	<p>166 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 3 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p>	<p>167 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 2 semaines</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. s/o</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>
<p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>168 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Personnel cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - basé sur le nombre d'années de service - payé sur une base hebdomadaire au salaire normal actuel au moment de la prise du congé annuel - payé en juillet de chaque année pour la rémunération variable et en %. - 0 à moins de 5 ans : jusqu'à 3 semaines - 5 à 9 ans : 4 semaines - 10 à 24 ans : 5 semaines - 25 et plus : 6 semaines <p>12. SALARIÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - basé sur années de service - moins de 1 an : 4 % - 1 à 4 ans : 6 % - 5 à 9 ans : 7 % - 10 à 14 ans : 9 % - 15 ans et plus : 10 % <p>13. Non</p> <p>14. Oui</p> <p>15. s/o</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. s/o</p> <p>21. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>169 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 3 semaines</p> <p>5. 3 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 5 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Les employés accumulent 1,5 jour de vacances par mois travaillé. La période de calcul pour les vacances est du 1^{er} avril au 30 mai. Les employés nouvellement embauchés peuvent donc avoir de quelques jours de vacances à un maximum de 3 semaines de vacances pour leur première année. Seuls les postes de direction débutent à 4 semaines de vacances plutôt que 3. Voici notre politique pour les postes salariés : moins d'un an de service = 1,5 par mois de service, max. 15 jours. 1 à 4 ans = 15 jours 5 à 14 ans = 20 jours 15 ans et plus = 25 jours</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. Le nombre de jours de vacances n'est pas négociable à l'embauche. Par contre, nous autorisons que le nouvel employé prenne une semaine de plus, à ses frais, pour la première année. Cette pratique vise à éviter au nouvel employé de n'avoir la possibilité que de quelques jours de vacances pour sa première année.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances. Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Hébergement et services de restauration</p>
	<p>170 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>
	<p>171 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>172 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 4 semaines</p> <p>10. Tous les salariés ayant travaillé quinze (15) ans et plus auront droit à quatre (4) semaines de vacances avec paie basée sur 9 % de leurs gains annuels, y compris leur indemnité de vacances, à partir du 1^{er} mai de l'année précédente au 30 avril de l'année courante.</p> <p>11. Les dates de vacances sont accordées aux salariés par ancienneté, parmi ceux qui ont effectué leur choix avant le 30 avril de chaque année. Chaque salarié peut avoir deux (2) semaines consécutives de vacances, compte tenu des besoins de l'entreprise, durant la période estivale, c'est à dire du 1^{er} juin au 1^{er} septembre. Après le 30 avril, des changements dans les vacances prévues d'un salarié peuvent être effectués de part et d'autre après entente avec l'employeur pour raisons valables, et ce, avant le début de la prise des vacances. Cela n'a pas pour effet de nuire ou de modifier les vacances déjà prévues d'un autre salarié. Tout salarié désirant obtenir du temps additionnel en plus des vacances payées auxquelles il a droit, pourra bénéficier de ce temps additionnel, à ses propres frais, pourvu que l'employeur y consente par écrit.</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. # 5 & # 6 ne sont pas applicables aux employés syndiqués.</p> <p>15. Non</p> <p>16. s/o</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
	<p>173 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>
	<p>174 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. Moins de une semaine</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>175 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. 1 semaine 4. 2 semaines 5. 2 semaines 6. 3 semaines 7. 4 semaines 8. 4 semaines 9. 4 semaines 10. Il y a des employés saisonniers et leur nombre de jours de vacances peut varier et ne peut excéder le % de paiement auquel ils ont droit. 11. Il y a une politique pour les employés de production (non syndiqués) et administratifs (cadre professionnel, vente et service à clientèle), emplois à temps partiel, saisonniers et temps plein. 12. Non 13. Oui 14. Cela dépend si c'est un employé permanent à temps plein et à quel niveau hiérarchique. 15. Non 16. s/o 17. s/o 18. s/o 19. s/o 20. Étant donné les différentes catégories d'emploi (temps partiel, saisonnier et permanent), le choix se fait selon le service et l'accord du supérieur immédiat. Un maximum de 2 semaines à la fois peut être pris. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Construction</p>
	<p>176 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. 2 semaines 4. 2 semaines 5. 2 semaines 6. 3 semaines 7. 3 semaines 8. 3 semaines 9. 3 semaines <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>
	<p>177 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. 3 semaines 4. 3 semaines 5. 4 semaines 6. 5 semaines 7. 5 semaines 8. 5 semaines 9. 5 semaines <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>178 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Personnel cadre 35 jours après une année complète de travail. Personnel de soutien administratif, technique ou manuel : - 20 jours si moins de 17 ans d'ancienneté; - 21 jours si 17 ans ou plus d'ancienneté; - 22 jours si 19 ans ou plus d'ancienneté; - 23 jours si 21 ans ou plus d'ancienneté; - 24 jours si 23 ans ou plus d'ancienneté; - 25 jours si 25 ans ou plus d'ancienneté. Personnel professionnel : - 20 jours si 1 an à moins de 17 ans de service continu; - 21 jours si 17 et 18 ans de service continu; - 22 jours si 19 et 20; - 23 jours si 21 et 22; - 24 jours si 23 et 24; - 25 jours si 25 ans et plus.</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. s/o</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Il y a deux semaines de fermeture fixe à l'été ou tous sont en vacances automatiquement. Cependant pour le choix de vacances du solde des jours de vacances restants, les employés ayant le plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Services d'enseignement</p>
	<p>179 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>
	<p>180 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p>	<p>181 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>
<p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>182 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 1 semaine</p> <p>4. 2 semaines</p> <p>5. 2 semaines</p> <p>6. 3 semaines</p> <p>7. 4 semaines</p> <p>8. 4 semaines</p> <p>9. 5 semaines</p> <p>10. 4 semaines après 9 années de service 5 semaines après 19 années de service 6 semaines après 25 années de service</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. La flexibilité et la négociabilité existent pour le personnel cadre seulement.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Non</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3 semaines</p> <p>19. Les employés syndiqués peuvent accumuler des heures supplémentaires jusqu'à concurrence de 160 heures à être prises en période de mise à pied.</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>
	<p>183 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>
	<p>184 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>185 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. 1 an et moins : 1 jour / mois service continu 1 à 4 ans : deux semaines payées 4 à 7 ans : trois semaines payées 7 à 12 ans : trois semaines et trois jours payés 12 à 20 ans : quatre semaines payées 20 ans et plus : cinq semaines payées</p> <p>11. s/o</p> <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 3</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
	<p>186 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>
	<p>187 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : s/o</p> <p>Secteur : s/o</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>188 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Syndiqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un an/deux semaines de vacances - quatre ans/trois semaines de vacances - neuf ans/quatre semaines de vacances - dix-huit ans/cinq semaines de vacances - vingt-quatre ans/six semaines de vacances <p>Salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un an/deux semaines de vacances - quatre ans/trois semaines de vacances - neuf ans/quatre semaines de vacances - dix-huit ans/cinq semaines de vacances - vingt-trois ans/six semaines de vacances <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Le nombre de semaines de vacances est flexible et négociable seulement pour les employés salariés.</p> <p>15. Non</p> <p>16. Non</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés</p> <p>Secteur : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>189 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. 3 semaines</p> <p>4. 4 semaines</p> <p>5. 4 semaines</p> <p>6. 4 semaines</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Employés syndiqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins d'un an de service : 1 2/3 jours par mois de service continu (maximum de 20 jours) - moins de 17 ans de service : 20 jours - 17 ans et 18 ans de service : 21 jours - 19 ans et 20 ans de service : 22 jours - 21 ans et 22 ans de service : 23 jours - 23 et ans et 24 ans de service : 24 jours - 25 ans et plus de service : 25 jours <p>Employés non syndiqués et cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins d'un an : 1 2/3 jours/mois de service continu(max. 20 jours) - moins de 10 ans de service : 20 jours - 11 ans de service : 21 jours - 12 ans de service : 22 jours - 13 ans de service : 23 jours - 14 ans de service : 24 jours - 15 et plus de service : 25 jours <p>12. Non</p> <p>13. Non</p> <p>14. s/o</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Non</p> <p>18. s/o</p> <p>19. s/o</p> <p>20. Les employés ayant plus d'ancienneté ont la priorité pour le choix de la date de leurs vacances.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés</p> <p>Secteur : Administrations publiques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre organisation a-t-elle une politique de vacances?</p> <p>2. Votre entreprise offre-t-elle la même durée de vacances aux employés de tous les niveaux (salariés, cadres, direction)?</p> <p>3. Si vous avez répondu OUI à la question 2, combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant moins d'un an d'ancienneté?</p> <p>4. entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>5. entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>6. entre 6 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>7. entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>8. entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>9. plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>10. Commentaires :</p> <p>11. Si votre organisation offre des vacances différentes selon le type d'employés, quelle est sa politique?</p> <p>12. Le nombre de semaines de vacances offertes à l'embauche est-il flexible selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>13. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>14. Commentaires :</p> <p>15. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de jours de vacances?</p> <p>16. Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs semaines de vacances?</p> <p>17. Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>18. Combien?</p> <p>19. Commentaires :</p> <p>20. Comment le choix des vacances est-il fait dans votre organisation?</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>190 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. s/o</p> <p>6. s/o</p> <p>7. s/o</p> <p>8. s/o</p> <p>9. s/o</p> <p>10. s/o</p> <p>11. Personnel de soutien (avec rémunération en heures supplémentaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 semaines au départ - 4 semaines après 5 années de service - 5 semaines après 15 années de service - 6 semaines après 25 années de service <p>Personnel sans rémunération en heures supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 semaines au départ - 5 semaines après 15 années de service - 6 semaines après 25 années de service <p>12. Oui</p> <p>13. Oui</p> <p>14. Selon l'expérience et la stabilité de la personne.</p> <p>15. Oui</p> <p>16. Oui</p> <p>17. Oui</p> <p>18. 5 jours/an</p> <p>19. S'adresse seulement aux employés qui bénéficient d'une rémunération en heures supplémentaires.</p> <p>20. Premier arrivé, premier servi.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés</p> <p>Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>